Fédération Nationale FNAF Agroalimentaire et Forestière

LA FEDERATION COMMUNIQUE

L'ANIA POUR UNE HAUSSE DES PRIX ALIMENTAIRES

RACKET INSTITUTIONALISÉ

L'Ania, chambre patronale des industries agroalimentaires, réclame une hausse de 9 % des prix alimentaires pour compenser l'augmentation des prix des matières premières agricoles et industrielles (emballage, transport…). En contradiction avec les lois de la valeur, cette offensive des groupes agroalimentaires s'inscrit dans le bras de fer entre différentes catégories capitalistes et vise à faire pression sur le Parlement devant lequel le projet de loi Égalim 2 est en discussion. L'un des éléments de cette bataille est de rééquilibrer en leur faveur les privilèges exorbitants attribués à la grande distribution dans les négociations commerciales par la loi de 2008 dont Macron fut l'un des promoteurs aux côtés de Sarkozy.

Preuve s'il en fallait que la loi d'enfumage Égalim de 2018, qui devait « assurer une meilleure répartition de la valeur créée dans l'ensemble de la filière » a été un échec. Échec que notre fédération avait annoncé, cette loi n'ayant pas modifié les rapports de force dans la filière, des agromanagers à la grande distribution en passant par les industriels de l'agroalimentaire. Comme de coutume les salariés et leurs intérêts ont été ignorés, ont été tenus à l'écart.

Pour les groupes agroalimentaires, la question « qui va prendre en charge la hausse du prix des matières premières » est réglée. Selon eux, ce sont les consommateurs qui devront supporter cette flambée des prix, alors qu'ils « offrent » généreusement des augmentations de salaires allant de 0 à 1 % aux travailleurs de nos professions, premiers de corvée de toujours. Ils crient d'autant plus fort que l'orientation de la loi Égalim 2 les conforte dans leur exigence, en faisant porter la responsabilité de la rémunération du travail paysan sur les consommateurs. Ce que les organisations professionnelles agricoles prônent également, alors que plus de 80 % des ouvriers agricoles sont au Smic et en précarité. Pour les industriels, comme pour le syndicalisme agricole majoritaire et la grande distribution, il n'est pas question de toucher aux profits, aux dividendes et à la rente foncière. Le gouvernement souscrit à un tel programme. Cette hausse des prix alimentaires se traduira par une accélération de la baisse du pouvoir d'achat des ménages, notamment pour ceux aux revenus modestes, contraints de choisir entre l'alimentation et les dépenses incompressibles de plus en plus importantes.

Les consommateurs et les salariés seront donc une nouvelle fois les cochons de payeurs. Ce racket est d'autant plus scandaleux qu'une hausse des prix alimentaires gonflera encore les profits et ne profitera nullement aux petits et moyens agriculteurs. Nouveau marché de dupes. Redistribuer une partie des profits générés par l'exploitation des salariés et des paysans, « socialiser » les dividendes, réduire la Tva sur les produits alimentaires et garantir un prix minimum des produits agricoles notamment participeraient de la sortie des vieilles recettes capitalistes qui démontrent leur nocivité depuis des décennies.

Montreuil, le 7 septembre 2021

263 Rue de Paris – Case 428 – 93514 MONTREUIL – Tél : 01.55.82.84.45 – Fax : 01.48.51.57.49 – Email : fnaf@fnaf.cgt.fr